



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

DEPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE EN NOUVELLE-AQUITANE

DOSSIER DE CANDIDATURE PLATEFORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

niort agglo

Agglomération du Niortais

OCTOBRE 2020

FICHE SIGNALÉTIQUE DU PORTEUR DE LA PLATEFORME

Nom de la structure porteuse de la Plateforme de rénovation énergétique :

NIORT AGGLO - agglomération du Niortais

Statut juridique :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SIREN : 200 041 317

SIRET : 200 041 317 00013

APE : 8411Z Administration publique générale

Représentant juridique (nom, prénom, qualité) :

Jérôme BALOGE, Président

Adresse : 140 rue des Equarts

Code postal : 79000

Commune : NIORT

Téléphone : 05 49 38 79 00

Courriel : agglo@agglo-niort.fr

Site Internet : www.niortagglo.fr

Présentation synthétique de la structure :

La communauté d'agglomération du Niortais regroupe 40 communes sur 821 km². Situé au sud-ouest du département des Deux-Sèvres, au sein de la Nouvelle Aquitaine, son territoire s'inscrit dans l'aire urbaine de Niort.

Nombre d'habitants : 120 733

Nombre de salariés : 645

Elu référent en charge du dossier :

Séverine VACHON, Vice-présidente en charge du Développement Durable

Responsable technique en charge du dossier :

Béatrice GOUIN, Conseillère Energie

Tél : 05 17 38 80 11

Courriel : beatrice.gouin@agglo-niort.fr

FICHE DE PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE

1- TERRITOIRE COUVERT ET POLITIQUES EXISTANTES

Présentation du portage juridique retenu et des différentes structures impliquées dans le pilotage :

- **Porteur, pilote et coordinateur du projet** : Niort Agglo
- **Guichet de la plateforme** :
 - Missions obligatoires internalisées au sein des services de Niort Agglo
 - Missions optionnelles confiées à un prestataire
 - Missions rentrant dans le champ concurrentiel : confiées à un prestataire

➔ La structure assurant les missions optionnelles et celles rentrant dans le champ concurrentiel sera recrutée via la passation d'un marché (cahier des charges en cours d'élaboration) pour une opérationnalité 2^{ème} semestre 2021.

Territoire couvert (couverture, description rapide) :



Le dispositif couvre la totalité du territoire de Niort Agglo, soit 40 communes pour un total de 120 733 habitants. Les communes qui composent l'agglomération, sont de taille très variable, allant de 173 à plus de 58 000 habitants. Cette particularité lui confère à la fois des spécificités rurales et urbaines.

Superficie totale : 821 km²

Population : 120 733 habitants

Evolution démographique de 2000 à 2020 : +0,5%
par an

Densité de population du territoire couvert : 147
hab/km²

Nombre de logements : 63 203 logements (données 2016)

- *.En habitat individuel : 42 938*
- *.En copropriété : 6 979 (Ville de Niort)*
550 copropriétés sur le territoire de Niort Agglo dont 503 sur la Ville de Niort
- *.Part résidences secondaires (ou logements occasionnelles) : 3,2 %*
- *.Part de logement en location : 10,8 %*

Projets de territoire et/ou de planification en matière d'énergie/logement existants, en réflexion ou à venir (PCAET, TEPOS, PLH...) :

Niort Agglo a déjà défini un certain nombre d'orientation en matière d'habitat et d'énergie dont les principales sont précisées dans les documents suivants :

- **Le projet de territoire** qui détermine les grandes orientations et les choix stratégiques de développement à l'horizon 2030, dont l'un des objectifs est d'inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique.
- **Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)**, approuvé le 10 février 2020 avec comme orientation clairement identifiée, la maîtrise des consommations énergétiques.
- **Le PLUi-D (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Déplacements)**, traduction opérationnelle du SCOT à l'échelle des 40 communes de Niort Agglo, en cours d'élaboration.
- **Le PLH 2016-2021 (Programme Local de l'Habitat)**, avec notamment comme objectifs suite à son évaluation à mi-parcours, la mobilisation du tissu existant et du parc ancien, la requalification des logements et secteurs/îlots des centres anciens et l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens.
- **Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**, approuvé le 10 février 2020 et son axe 3 « vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée » regroupant 5 actions :
 - 3.1 : Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'e
 - 3.2 : Sensibiliser sur les usages du bâtiment et équipements performants
 - 3.3 : Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH
 - 3.4 : Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort agglo et ses communes
 - 3.5 : Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants émetteurs de GES

Actions déjà mises en œuvre en matière de politiques de rénovation énergétique du logement et/ou de logement : portage d'un Espace Info Energie, d'une opération programmée de l'habitat (OPAH, PIG), d'une PTRE expérimentale...
Merci de préciser les maîtres d'ouvrage

Sur le territoire de Niort Agglo,

Un Espace Info-Energie est présent depuis 2003. Il est animé par l'ADIL79 depuis 2011 (2 ETP pour les territoires niortais et mellois), assurant l'information de 1er niveau (technique, financière, juridique), le conseil personnalisé selon le projet des ménages, la sensibilisation des ménages et les animations territoriales (Declics, apéro réno,...)

L'action de cet Espace info Energie est renforcée depuis 2015 par **une plateforme de rénovation énergétique expérimentale : le dispositif ACT'e**, porté par 3 EPCI : Niort Agglo, Agglo2b et CC Thouarsais et coordonné par le Conseil Départemental 79 (gouvernance et plan d'actions communs). Sur le territoire niortais, le guichet de la plateforme a été confié à l'ADIL79 (1 ETP) dispensant auprès des particuliers, des conseils personnalisés, gratuits et indépendants, assurant l'animation territoriale et la mobilisation des professionnels du bâtiment et les différents acteurs relais du territoire.

Dans le cadre de cette plateforme, Niort Agglo a été retenu pour porter le **programme CEE DOREMI-FACILARENO** dont l'objectif principal est de créer sur le territoire, un écosystème favorable à la rénovation globale performante en passant par la formation des artisans (formation théorique et pratique à la rénovation globale performante et aux regroupements entre corps de métiers différents).

Le territoire de Niort Agglo est également couvert par **une OPAH (2018-2022)** dont le guichet est assuré également par l'ADIL79, dispensant conseils techniques et montage financier (ADIL+URBANIS pour Propriétaires Bailleurs / ADIL+SOLIHA pour Propriétaires Occupants).

2- ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

Présentation de la gouvernance multi-partenariale mise en place et des modalités de son animation (comité de pilotage, comité technique...) :

Forte de son expérience de mutualisation avec les deux EPCI Communauté de communes du Thouarsais et Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Niort Agglo souhaite garder un lien avec ceux-ci mais tout en gardant une gouvernance désolidarisée.

La gouvernance sera donc assurée par les instances suivantes au sein de Niort Agglo :

▪ Comité de pilotage :

Instance d'information et de validation des résultats, de l'évaluation du plan d'actions, de la programmation de nouveaux objectifs et des actions à mettre en place, qui se réunira au moins une fois par an

Le COPIL sera animé par la Vice-Présidente en charge du Développement durable

La composition du COPIL, basée sur le modèle actuel, est la suivante :

- Vice-Présidente en charge du Développement Durable
- Vice-Président en charge de l'Habitat
- Vice-Président en charge du Développement Economique
- Membres de la Direction Générale
- Région Nouvelle Aquitaine
- Soutien technique : Directeur ADT&H et chef de projet plateforme

D'autres structures et membres du comité technique pourront prétendre à participer à ce comité de pilotage en fonction des sujets abordés.

▪ Comité technique :

Instance technique assurant la coordination du projet, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions développées dans le cadre de la plateforme, la préparation des COPIL, qui se réunira au besoin, à minima 1 fois par an.

La Vice-Présidente en charge du Développement Durable et le Vice-Président en charge de l'Habitat pourront être conviés lors de cette instance.

- Chef de projet plateforme
- Conseillers Energie plateforme
- Chef de projet PLH
- Che de projet OPAH
- Chef de projet PCAET
- Chargé de mission Développement Economique
- Directeur ADT & H
- Prestataire (missions optionnelles et rentant dans le champ concurrentiel)

▪ **Réseau « PTRE » inter-territoires (réseau de co-construction et d'échanges):**

En complément de cette gouvernance interne, **un réseau « PTRE » inter-territoires** sera mis en place notamment avec les partenaires historiques de Niort Agglo (Agglo2B, CC Thouarsais) : échanges et informations entre collectivités porteuses d'une PTRE à géographie variable sur l'ex-Poitou-Charentes, territoire sur lequel existe déjà un réseau technique « Energie-climat » avec des habitudes de travail établies. Cette instance sera amenée à se réunir 3 à 4 fois par an.

Ce niveau de travail pourrait permettre de construire des actions communes, en matière de communication, d'animations, mutualisation d'outils, mobilisation des professionnels du bâtiment et des structures impliquées dans l'accompagnement des particuliers.

Membres du réseau :

- CC Thouarsais
- Agglo 2b
- Niort Agglo
- CD 79 (sous réserve)
- Autres EPCI porteuses de plateformes...

→ Au niveau technique :

- Réseau chefs de projet
- Réseau conseillers

→ Au niveau politique :

- Réseau élus

▪ **Réseau des partenaires (réseau d'information et d'échanges):**

Durant les 6 années d'existence de la plateforme actuelle, un réseau de partenaires acteurs de la rénovation énergétique s'est constitué :

- ADEME
- DDT 79
- CAPEB 79
- FFB 79
- CMA 79
- CCI 79
- ADIL 79
- CRER
- CAUE 79
- ARTEE
- SIEDS
- ODEYS (anciennement « cluster écohabitat »)

- o SOLIHA
- o URBANIS
- o ACTION LOGEMENT
- o CD79
- o Agglo 2 B
- o Niort Agglo
- o CC Thouarsais

Il est envisagé de conserver ce réseau en organisant des rencontres régulières (échanges, actualités,) à raison de 1 à 2 fois par an.

Le réseau pourra se diviser en **groupes de travail spécifiques** :

En fonction des besoins, des groupes de travail pourront être mis en place, réunissant des acteurs et partenaires experts de la rénovation, concernés par les thématiques abordées. Ils seront animés par le chef de projet Plateforme et pourront être pilotés par un acteur volontaire sous la coordination du COTECH.

Les groupes de travail auront pour mission :

- o D'apporter leur concours et expertise dans la définition des méthodes et outils à créer
- o Formuler des avis et propositions sur les outils et méthodes proposés.

▪ **Instances de validation**

En tant que Communauté d'agglomération, Niort Agglo dispose des instances décisionnelles suivantes :

- o Le Bureau des Vice-Présidents : se réunit chaque semaine pour arbitrer les dossiers et arrêter les choix stratégiques
- o La Conférence des Maires : se réunit 2 fois par mois pour examiner les délibérations et partager les sujets d'actualité
- o Le Conseil d'agglomération : se réunit tous les mois pour voter les délibérations.

Présentation de l'organisation technique et des modalités de fonctionnement retenues de la Plateforme (organisation en régie, partenariats, prestations de service...)

- **Porteur, pilote et coordinateur du projet** : Niort Agglo
- **Guichet de la plateforme** :
 - Missions obligatoires internalisées au sein des services de Niort Agglo
 - Missions optionnelles confiées à un prestataire
 - Missions rentrant dans le champ concurrentiel confiées à un prestataire

Pour l'année 2021, Niort Agglo a choisi de mettre en place un accompagnement des particuliers en régie permettant d'assurer l'information de 1^{er} niveau, le conseil personnalisé, l'accompagnement aux ménages (visite et évaluation énergétique) et l'animation/sensibilisation des ménages et de professionnels.

En ce qui concerne les copropriétés, l'information de premier niveau et le conseil personnalisé seront assurés en régie au même titre que pour les logements individuels. L'accompagnement (visite et évaluation énergétique) des copropriétés hors périmètre OPAH (voir p 15) sera assuré par un prestataire.

Le conseil aux entreprises, quant à lui, sera également confié à un prestataire ainsi que les missions rentrant dans le champ concurrentiel (audit, AMO, maîtrise d'œuvre).

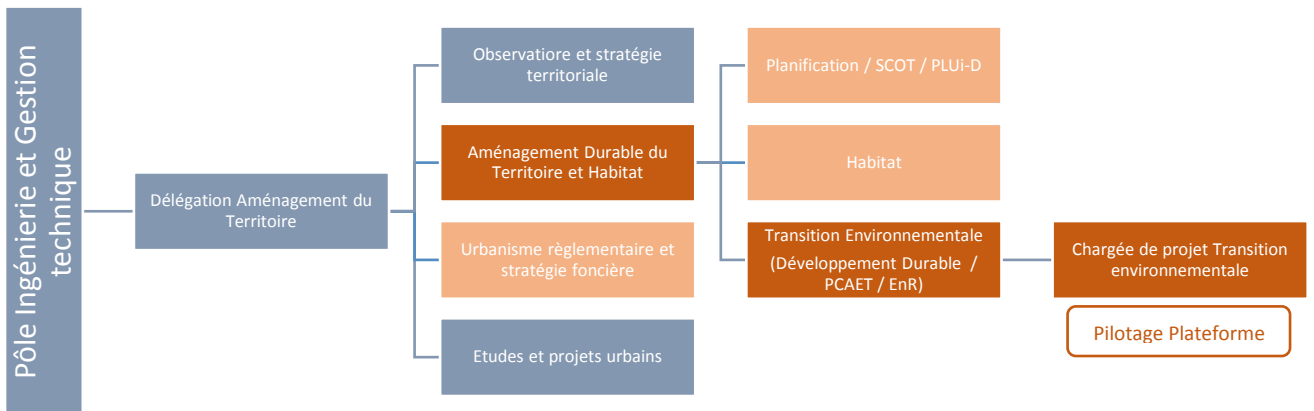
Le prestataire pourra également venir renforcer les actions d'animation/sensibilisation ainsi que la mission dite d'accompagnement des ménages.

Le marché de prestations de services sera lancé dernier trimestre 2020.

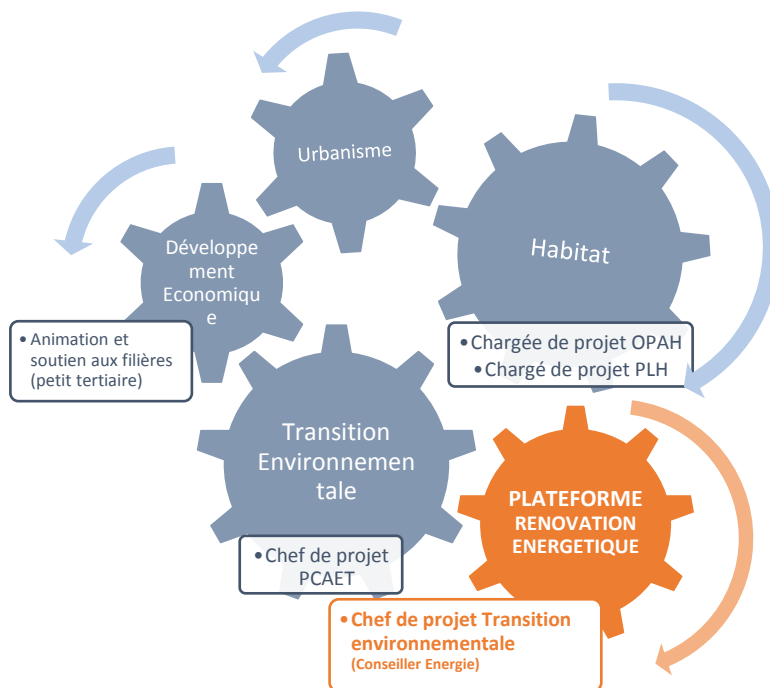
Précisions sur les modalités d'organisation mises en place pour assurer une gestion commune de la plateforme, au sein de la collectivité ou des collectivités par les services compétents (énergie-climat, urbanisme, logement....) :

La Direction « Aménagement Durable du Territoire et Habitat » pilote toutes les politiques sectorielles en matière d'énergie-climat-habitat, facilitant ainsi la cohérence des enjeux de la plateforme dans chacune de ces politiques.

La Direction urbanisme appartenant à la même délégation, les liens sont d'autant plus facilités.



La Plateforme sera pilotée par la chargée de projet transition environnementale en lien direct avec la cellule habitat.



Précisions sur les modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire

La Communauté d'agglomération du Niortais est dotée **d'un « Réseau Développement Durable des communes »** : cette instance se réunit tous les 2 mois et se compose d'élus de chacune des communes (maire ou conseiller municipal)

Ce réseau vise à :

- Faire connaître les projets et démarches exemplaires mis en œuvre par les communes et Niort Agglo
- Faciliter l'échange, le partenariat, la coopération entre les communes, et développer des actions communes (ex : semaine du développement durable, Nuits de la thermographie)
- Apporter de l'expertise, de l'information et de la formation sur les sujets intéressant directement les communes
- Informer des politiques communautaires menées en faveur du développement durable (mobilité, déchets, énergies renouvelables,...)

Dans le cadre de l'engagement dans l'AMI, Niort Agglo s'appuiera sur ce réseau qui permettra de mobiliser et informer les communes afin de pouvoir toucher les ménages.

Les élus communautaires et communaux seront également informés et mobilisés via **le bureau des Vice-Présidents et la Conférence des Maires** (voir p.8).

Il est prévu de mettre en place des **permanences délocalisées** de la plateforme dans les communes (cf « moyens techniques » p27) : les élus communaux seront donc mobilisés pour l'organisation logistique et la communication.

Les réunions périodiques organisées pour les secrétaires et DGS de mairies viennent compléter les canaux de diffusion d'information vers les communes.

Une stratégie de communication locale sera définie et permettra, entre autre, de créer des documents à destination des mairies ou des articles pour les sites internet.

3- MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME

Précisions sur les missions obligatoires :

■ Présentation de l'opération collective/groupée envisagée

1- Copropriétés :

Dans le cadre de l'OPAH en cours sur le territoire de Niort Agglo, un dispositif de veille et observation des copropriétés (VOC) a été lancé sur la Ville De Niort en juin 2020 (programme sur 3 ans).

Il s'agit d'un dispositif permettant le repérage (identification et situation) et l'animation partenariale (réseau des acteurs de la copropriété), concernant les 503 copropriétés recensées sur la Ville de Niort.

L'objectif premier de l'observatoire est d'améliorer la connaissance des copropriétés et des différentes problématiques rencontrées par ces dernières pour repérer, suivre et orienter les copropriétés fragiles ou en difficultés.

Ce dispositif s'accompagne de la réalisation d'études pré opérationnelles (2 en 2020-2021, puis d'autres selon le résultat de la VOC), en vue de la réalisation de travaux d'amélioration.

Même si ces 2 dispositifs sont multicritères, le volet énergétique occupe une place importante.

2-sensibilisation des ménages

Dans le cadre de l'OPAH, Niort Agglo a décidé de lancer le dispositif DEPAR (en partenariat avec la Poste)

Il s'agit d'une action d'incitation à la rénovation énergétique des logements, a l'appui d'une définition précise d'un périmètre et d'un public cible (date de construction, typologie de logement, ressources des ménages, propriétaires occupants).

Suit à l'envoi d'un courrier aux ménages ciblés (mobilisation des communes), le facteur propose un questionnaire puis le prestataire SOLIHA prend le relais afin de réaliser un diagnostic simplifié du logement. Le ménage pourra ensuite être dirigé vers le dispositif d'accompagnement en place pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

L'objectif est d'atteindre 100 visites (pour 6500 courriers distribués)

■ Présentation du programme d'animation, sensibilisation des ménages envisagés

Les actions de sensibilisation / animations pour les ménages, proposées dans le cadre de la plateforme sont déclinées en 4 types :



Participation aux événements proposés sur le territoire :

- salon de l'habitat, marchés, GSB, ...



Organisation de réunions, ateliers, expos, conférences, ...en direction d'un public ciblé :

- Nuits de la Thermo, Apéro Réno, ...



Visite de sites

- Rénovation globale performante, maison passive, ...



Expérimentation de nouvelles actions de sensibilisation

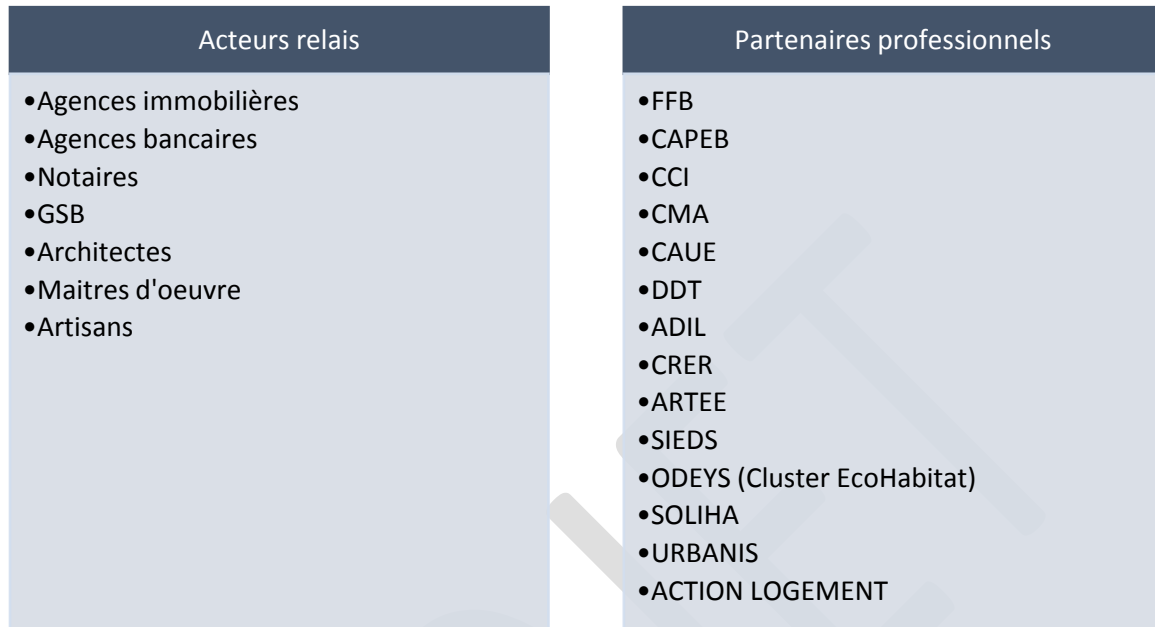
- porte à porte (DEPAR), pop up reno, ...

Des animations pourront être proposées via le réseau PTRE interterritoires.

La majeure partie des actions d'animation/sensibilisation sera réalisée en régie.
Certaines actions pourront être confiées à un prestataire

- **Présentation du programme d’animation, sensibilisation des professionnels, envisagé**

L’animation/sensibilisation des professionnels s’articule autour de 2 groupes :



→ Relais de la plateforme

→ Participent à la mise en œuvre de la plateforme

<p>Animation/sensibilisation des acteurs relais :</p>	<p>Animation/sensibilisation des partenaires professionnels :</p>
<p>Artisans : réunions d’information (avec CAPEB, FFB, ...), formation à la rénovation globale performante (dispositif DOREMI)</p>	<p>Membres du réseau départemental information / échanges</p>
<p>Agences immobilières, bancaires, notaires, architectes, maitres d’œuvre : réunions d’information</p>	<p>Groupes de travail</p>
<p>GSB : contact permanent – participation aux évènements organisés par les magasins (2 enseignes principales sur le Niortais : Castorama, Leroy Merlin)</p>	

Missions optionnelles retenues :**Copropriétés :**

Dans le cadre de l'OPAH en cours sur le territoire de Niort Agglo, un dispositif de veille et observation des copropriétés (VOC) a été lancé sur la Ville De Niort en juin 2020 (programme sur 3 ans - voir p.12). Ce dispositif débouchera sur l'accompagnement des copropriétés dans la réalisation de travaux, (notamment rénovation énergétique) financé par l'ANAH.

La mission optionnelle « accompagnement des copropriétés pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale » sera donc réalisée en complément de ce dispositif, sur les copropriétés ne rentrant pas dans le cadre du dispositif lancé en juin 2020 (hors Ville de Niort)

Petit tertiaire Privé :

Potentiellement, près de 6000 entreprises de moins de 10 salariés seraient concernées sur le territoire de Niort agglo. La collectivité a donc décidé de retenir **les missions optionnelles « information de 1^{er} niveau », « conseil personnalisé » et « sensibilisation, animation, communication » auprès du petit tertiaire privé.**

La phase opérationnelle s'engagera après une phase préparatoire affinant la définition des objectifs, du périmètre et de la méthodologie

Les missions optionnelles seront confiées à un prestataire.

Objectifs quantitatifs prévisionnels du programme de la Plateforme (merci de renseigner le tableau annexé) et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire

Les objectifs quantitatifs ont été estimés à partir des données réelles actuelles (moyenne 2018-2019) et des objectifs du territoire, et notamment ceux fixés par le PCAET (résultats attendus d'ici 2025 : Pérenniser la PTRE, Réalisation de 3000 chantiers de rénovation énergétique en 5 ans, permettant un gain énergétique de 20% en moyenne)

Cf tableau annexé

Objectifs qualitatifs du programme de la Plateforme et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire

L'objectif de la première année de fonctionnement est d'apporter aux habitants de Niort Agglo, un service au moins identique à celui rendu actuellement par la plateforme ACT'e en

place depuis 2015 et l'Espace Info-Energie: information de 1^{er} niveau, conseil personnalisé, accompagnement lors de projets globaux, sensibilisation, animations, ... Cela passe aussi par l'implication des professionnels et acteurs de la rénovation qui seront mobilisés via une animation territoriale (notamment le dispositif DOREMI en cours sur le Niortais).

La finalité de la plateforme est de tendre vers des rénovations performantes type BBC notamment en apportant aux ménages des éléments de réflexion pour les inciter à aller vers ce type de rénovation.

La mise en place des aides financières complémentaires pour la rénovation et les chauffages performants devraient permettre de tendre plus facilement vers les objectifs globaux du PCAET.

La mise en place des actions en direction des entreprises permettra d'amorcer l'action 1.4 du PCAET « mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques du territoire »

Schéma d'organisation technique de la Plateforme (identification de chaque mission/acte et de ses modalités de réalisation)

Les missions réalisées rentreront dans le cadre donné par le programme SARE (guide des actes métiers).

Ci-dessous, quelques précisions :

1- Coordination de la plateforme – en régie

Pour fonctionner, la plateforme doit être coordonnée et animée de manière globale :

- Organisation et animation des instances de gouvernance (COTECH, COPIIL, groupes de travail, ...)
- Définition d'un plan d'actions annuel
- Relai auprès des services de la collectivité
- Définition et déploiement de la communication du dispositif

2- Accompagnement technique des ménages – en régie

Les ménages doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement quelle que soit l'étape de leur projet.

2.1. Information de 1^{er} niveau

La mission comprend l'accueil du public. L'information, plutôt d'ordre générale, peut être technique, financière, juridique ou sociale (telle que définie par le guide des actes métiers du programme SARE) :

- Définition du besoin

- Qualification de la demande
- Sensibilisation aux enjeux
- Conseils techniques de 1^{ier} niveau / information sur les aides financières
- Réorientation le cas échéant

Cette mission se pratique le plus généralement par téléphone ou email et ne génère pas automatiquement de travaux à court ou moyen terme.

2.2. Conseils personnalisés aux ménages

Ce conseil est propre au ménage demandeur : les informations fournies sont adaptées à sa situation personnelle (financière et sociale, caractéristiques techniques du logement, ...) et concerneront majoritairement un projet de rénovation par étapes.

- Evaluation de la situation initiale / définition du besoin / sensibilisation aux enjeux
- Information sur les aides financières mobilisables (montage financier du projet) et assistance à leur mobilisation
- Etapes de la rénovation : exposition de solutions possibles
- Analyse des devis
- Orientation, si besoin, vers la réalisation d'un audit énergétique ou un accompagnement plus complet
- Orientation le cas échéant, vers un opérateur ANAH

Cette mission sera effectuée le plus souvent en présentiel sur RDV. Un compte-rendu d'entretien sera remis au ménage. Des échanges complémentaires pourront avoir lieu par téléphone ou mails.

2.3. Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (avec renfort prestataire si besoin)

Cette mission est effectuée uniquement auprès des ménages ne pouvant pas bénéficier d'un accompagnement ANAH.

Elle n'est pas systématique et s'effectue uniquement dans le cadre d'un projet de rénovation globale ou impliquant un bouquet d'au moins 2 travaux.

- Visite sur site : évaluation de la situation initiale / définition du besoin / sensibilisation aux enjeux
- Evaluation énergétique
- Estimation des dépenses énergétiques
- Proposition de solutions pour la rénovation
- Accompagnement dans le choix des entreprises (liste, analyse devis, ...)
- Accompagnement à la mobilisation des aides financières et possibilités de financement (montage financier du projet)

- Le suivi de l'avancée des travaux.

Après la réalisation des travaux, un suivi des consommations énergétique et un recueil de données pourra être effectué auprès du ménage (suivi des consommations énergétiques, analyse du confort avant/après, ...)

Cette mission nécessite au moins 2 RDV dont un sur site. Un compte-rendu sera remis au ménage et sera mise à jour à chaque rendez-vous.

Ces rdv seront complétés par des échanges téléphoniques ou de mails réguliers.

➔ La plateforme reste l'interlocuteur privilégié du ménage de la réflexion du projet à la fin des travaux.

3- Animation / sensibilisation des habitants – en régie (avec renfort prestataire si besoin)

Des animations régulières seront proposées de manière à valoriser le dispositif d'accompagnement, lui donner de la visibilité et ainsi augmenter sa fréquentation. Ces animations permettront également de diffuser de l'information sur la rénovation performante.

Les animations sont classées en 4 catégories (voir p. 13)

- Participation aux événements proposés sur le territoire (préparation, présence sur la durée d'un salon, matériel pour stand, ...)
- Organisation de réunions / ateliers / expos / conférences (préparation, matériel adéquat, présence, ...)
- Visites de sites (préparation, animation de la visite sur site, ..)
- Expérimentation de nouvelles actions de sensibilisation (veille, création, organisation, ...)

Le calendrier de ces animations sera calé notamment en fonction des événements organisés au niveau local (foires, salons, fêtes locales, marchés, ...) et national (semaine du DD, ...).

Le public cible sera prioritairement les habitants susceptibles de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Toutefois, en fonction des sollicitations, des animations pourront aussi être proposées en direction des propriétaires bailleurs, locataires, et habitants ayant des projets de construction neuve. Les publics « enfants », « salariés d'entreprises », ...pourront également être bénéficiaires de ces animations.

4- Mobilisation des professionnels et acteurs locaux – en régie

La mobilisation des acteurs locaux et professionnels du territoire passe par l'animation d'un réseau (cf p14)

La mobilisation des artisans s'effectuera principalement via le dispositif DOREMI en cours de mise en place sur le territoire du niortais et partenariat avec la CAPEB et la FFB et la CC du Thouarsais.

➔ Les artisans sont informés sur la rénovation globale performante et peuvent ainsi s'engager dans le dispositif de formation théorique et pratique proposé par DOREMI. En tant que lauréate de l'AMI Facilareno-DOREMI lancé en 2019, Niort Agglo bénéficie de l'accompagnement de DOREMI pour mobiliser les artisans.

La mobilisation des acteurs locaux s'effectue via l'organisation de réunions/groupes de travail thématiques.

5- Petit tertiaire privé - prestataire

Il est envisagé, sur le premier semestre 2021 de réaliser une étude de potentiel auprès de toutes les entreprises pour connaître leurs besoins, leurs souhaits, identifier les gros consommateurs (en partenariat avec les chambres consulaires), et mettre en place une stratégie de communication.

La réalisation des missions optionnelles à proprement parler ne pourra débuter que dans le courant du 2ème semestre 2021.

6- Evaluation / suivi – en régie

Le dispositif de suivi général de la plateforme :

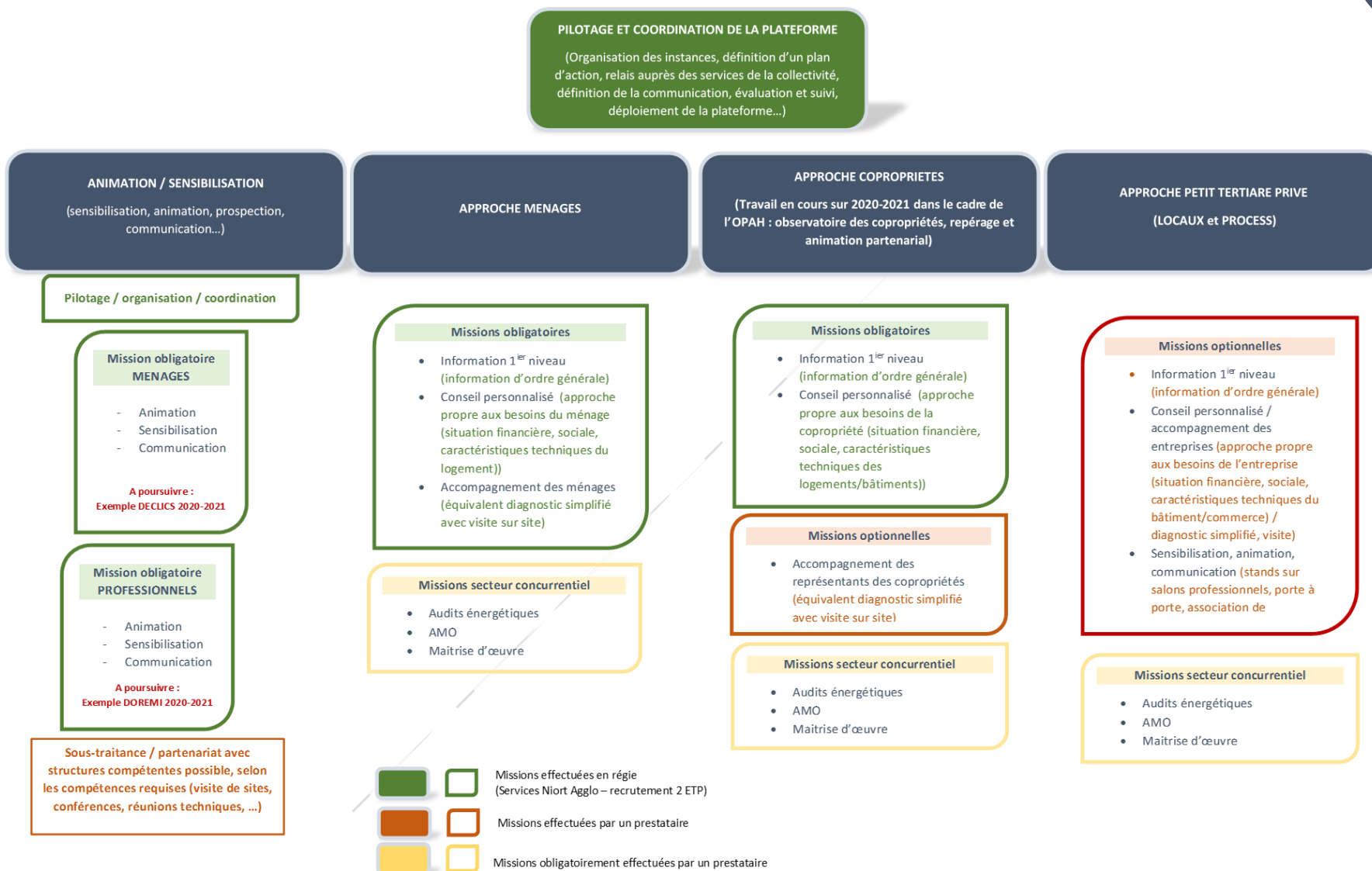
- Les indicateurs d'activité sont définis dans le programme SARE.
- Un rapport d'activité annuel sera également rédigé en début d'année N+1.

Le suivi des ménages conseillés :

Après la réalisation des travaux, un suivi des consommations énergétique et un recueil de données pourra être effectué auprès du ménage :

- suivi des consommations énergétiques,
- analyse du confort avant/après,
- accompagnement en cas de nouveaux équipements,
- ...
-

DECOUPAGE DES MISSIONS AFFERENTES A LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO



Compétences techniques des conseillers/partenaires/prestataires réalisant les missions :

Les compétences requises pour la réalisation des missions se décomposent en 3 « postes » :

- **Chef de projet Plateforme : coordination animation générale de la plateforme / relations acteurs locaux et professionnels :**
 - Autonomie et capacité à rendre compte
 - Production de rapports et mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation
 - Organisation et initiative
 - Travail collectif et animation territoriale

- **Conseiller Energie : information 1^{er} niveau / conseil personnalisé : accompagnement des ménages ; animation – sensibilisation grand public : animation – sensibilisation professionnels :**
 - Solides connaissances techniques et réglementaires dans le domaine de l'énergie et du bâtiment (thermique) : formation et/ou expérience professionnelle
 - Expérience dans le montage de dossiers de financement et le traitement administratif des aides
 - Maîtrise des outils informatiques et bureautiques, en particuliers le logiciel Dialogie
 - Esprit de synthèse, pédagogie et sens de l'écoute
 - Initiative et autonomie

- **Prestataire : accompagnement des copropriétés / information 1^{er} niveau, conseil personnalisé, sensibilisation accompagnement des entreprises / audits énergétiques, AMO et MCE :**
 Les compétences du prestataire seront détaillées dans le marché de prestation, en cours de définition.
 - Compétences techniques et réglementaires dans le domaine de l'énergie et du bâtiment (thermique),
 - Expérience dans le montage de dossiers de financement et le traitement administratif des aides
 - Connaissance / expérience dans les dispositifs de plateforme de rénovation énergétique
 - Connaissance / expérience dans le domaine des entreprises
 - ...

Moyens techniques (local, bureaux à disposition, accueil des demandeurs, plateforme téléphonique, matériel....) :

L'accueil du public sera assuré dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts à Niort.

Au sein des locaux, au moins un bureau sera dédié à l'accueil de la plateforme. Des salles sont réservables de manière à assurer 2 rdv individuels simultanément.

Des permanences décentralisées seront organisées dans les communes de l'agglomération, en partenariat avec les mairies.

Des permanences pourront être envisagées dans des lieux stratégiques du territoire comme les grandes entreprises (mutuelles).

Modalités d'accueil : nature de l'accueil (physique, téléphonique...), lieux si accueil physique/permanences, calendrier, plages d'ouverture...)

Une permanence sera assurée par téléphone et mail du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (horaires donnés à titre indicatif).

Les particuliers pourront également prendre RDV en présentiel.

Une adresse mail et un numéro de téléphone spécifique seront définies par Niort Agglo. Ils seront utilisés sur tous les supports de communication.

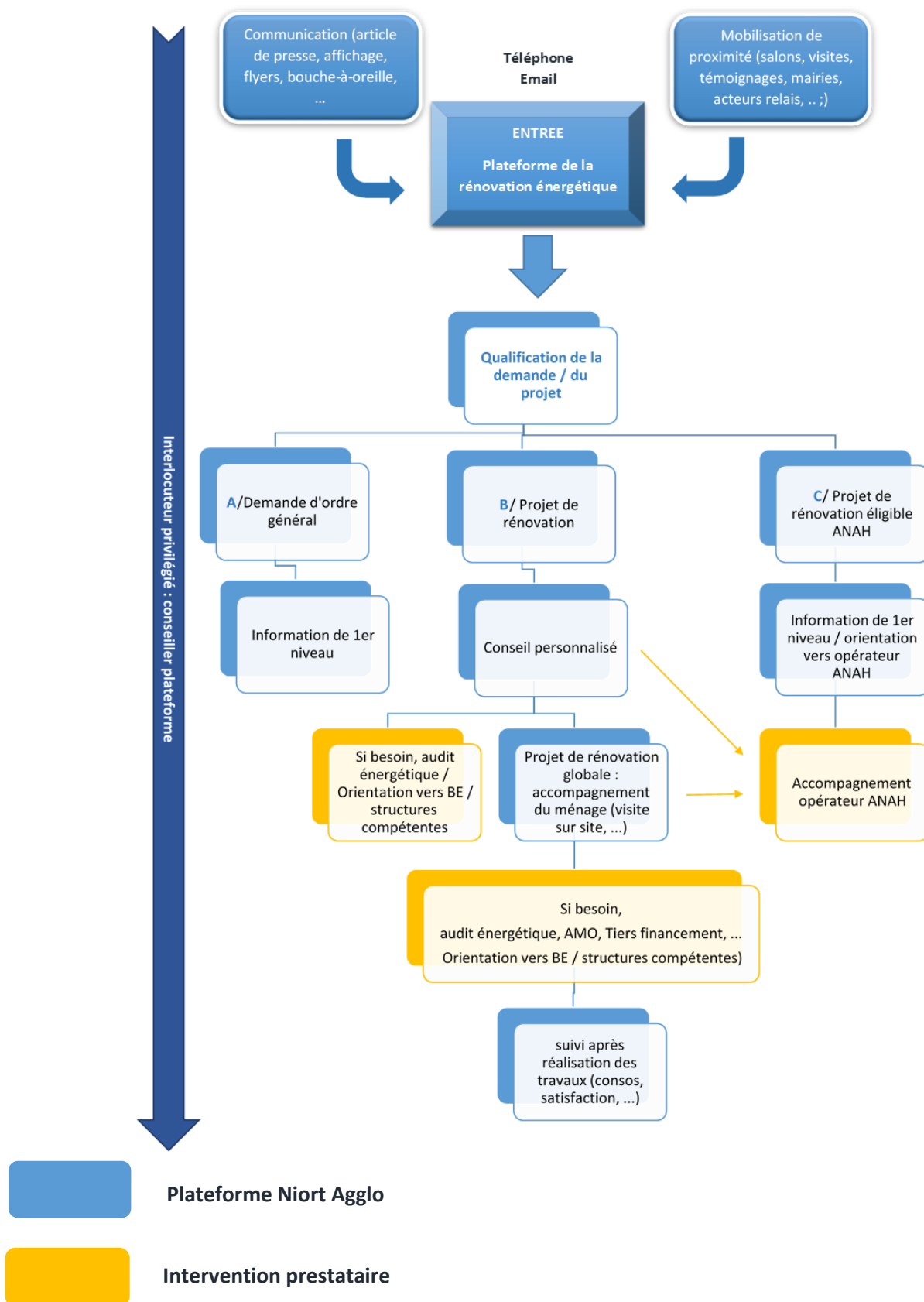
Présentation du parcours « usagers » proposé par la Plateforme (schéma), articulation avec les parcours ANAH. Préciser comment la Plateforme garantit un accès simplifié aux particuliers et une continuité de service :

-pour les publics ANAH en secteur programmé et en secteur diffus.

-pour les publics hors ANAH

Basé sur le modèle actuel, le parcours du particulier prendra la forme suivante :

PARCOURS PLATE FORME NIORT AGGLO



Le ou les EPCI(s) impliqués prévoi(en)t-il(s) d'apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique et lesquelles ?

En accord avec son PCAET et son PLH, Niort agglomération a prévu d'apporter des aides financières aux ménages, en complément du conseil apporté par la plateforme :

- Aide financière à la rénovation pour les publics (propriétaires occupants) non éligibles ANAH : une aide à la rénovation pouvant aller jusqu'à 40 000 € sous critères énergétiques est en cours de mise en place sur le périmètre OPAH-RU de Niort Agglomération (centres anciens des communes d'Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Rémy et Villiers-en-Plaine).
- Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants émetteurs de GES (réflexion en cours)

Le ou les EPCI(s) impliqués souhaitent-il(s) gérer le soutien Région/Sare sur des actes relevant du secteur concurrentiel, lesquels ?

Niort agglomération souhaite gérer le soutien sur des actes relevant du secteur concurrentiel en missionnant un prestataire pour :

- La réalisation d'audits
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage
- La maîtrise d'œuvre

Auprès des publics : ménages, copropriétés, petit tertiaire privé

Décrire le partenariat avec les acteurs existants sur le territoire pour le conseil sur les thématiques autres que la rénovation énergétique (ex conseil architectural, juridique, sanitaire....) :

Les acteurs de l'habitat agissant sur le territoire de Niort Agglomération sont tous membres du comité de pilotage de la plateforme actuelle. Ils sont impliqués dans le fonctionnement de la plateforme depuis 2015.

Il est envisagé de poursuivre ce partenariat pour le nouveau dispositif, en s'appuyant sur le réseau créé avec le Bressuirais et le Thouarsais (réseau départemental – voir p.7)

4- BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET GLOBAL PLATEFORME - NIORT AGGLO

DEPENSES	2021	2022	2023	Total sur 3 ans
Ingénierie interne - coordination				
Ingénierie développement du projet / mise en œuvre (chef de projet) - 0,3 ETP	14 000 €	14 000 €	14 000 €	42 000 €
Ingénierie interne conseils / animation -				
Conseillers Rénovation (1 ETP)	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €
Conseillers Info-Energie (1 ETP)	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €
Total Ingénierie interne par an	86 000 €	86 000 €	86 000 €	258 000 €
Prestation missions obligatoires				
Renfort « accompagnement ménages et animation »	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
Prestation missions optionnelles				
copropriétés / petit tertiaire privé	15 000 €	20 000 €	20 000 €	55 000 €
Prestation champ concurrentiel				
audit / AMO / Maitrise d'œuvre	15 000 €	20 000 €	20 000 €	55 000 €
Total Prestation	50 000 €	60 000 €	60 000 €	170 000 €
↳ dépenses prestation : sous réserve de modifications (marché en cours de définition)				
Communication				
Campagne de comm, mobilisation de proximité, ...	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
Fonctionnement général				

Matériel, outils pédagogiques...	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
Frais de formation, déplacements, ...	4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €
Total Fonctionnement plateforme par an	22 000 €	22 000 €	22 000 €	66 000 €
Total DEPENSES (par an)	158 000 €	168 000 €	168 000 €	494 000 €
Dont prestations	50 000 €	60 000 €	60 000 €	170 000 €

RECETTES ATTENDUES	2021	2022	2023	Total sur 3 ans
MISSIONS OBLIGATOIRES				
	79 560 €	93 840 €	94 400 €	265 238 €
MISSIONS OPTIONNELLES				
	15 560 €	21 160 €	23 960 €	64 012 €
MISSIONS CHAMP CONCURRENTIEL				
	25 400 €	25 400 €	25 400 €	76 200 €
Total RECETTES (par an) – montant calculé	120 520 €	140 400 €	140 760 €	401 680 €
Montant RECETTES – application du plafond	120 520 €	120 €	100 000 €	300 000 €

	2021	2022	2023	Total sur 3 ans
Reste à charge Niort Agglo par an sur montant total	37 480 €	68 000 €	68 000 €	194 000 €
Pourcentage reste à charge sur montant total	24%	40%	40%	39%

La demande de soutien financier au titre du présent AMI est détaillée dans le document joint (tableur Excel fourni par la Région NA)

5- MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS DE LA PLATEFORME

Les indicateurs utilisés seront ceux défini par le programme SARE :

MISSION SARE	Indicateurs de résultats (tous les indicateurs sont des nombres)	Correspondance indicateurs de suivi actuel (2015-2020)
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Nombre de demandes de personnes (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	Nombre de ménages entrant dans la plateforme (contacts conseillers réno + EIE (y compris ANAH))
	Nombre de demandes issues d'une personne issue d'un ménage modeste (plafond de ressources ANAH)	Contacts éligibles ANAH
	Nombre de demandes issues d'une personne non issue d'un ménage modeste (plafond de ressources ANAH)	Contacts non éligibles ANAH
	Nombre de conseils personnalisés	Nombre de ménages accompagnés par le conseiller rénovation
	Nombre d'audits de maisons individuelles cofinancés et visés par un conseiller FAIRE	-
	Nombre d'audits de copropriétés cofinancés par un conseiller FAIRE	-
	Nombre de ménages en maison individuelle ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Nombre de ménages accompagnés au niveau BBC, ayant fait des travaux (tous travaux confondus)
	Nombre de copropriétés ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	
	Nombre de ménages en maison individuelle ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement et de suivi de la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	
	Nombre de copropriétés ayant signé un engagement pour un service d'accompagnement et de suivi de la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	
	Nombre de visites sur site réalisées en maison individuelle	Nombre de visites
	Nombre de visites sur site réalisées en copropriétés	
	Nombre de ménages en maison individuelle ayant signé un engagement pour une prestation de MOE pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	-
	Dynamique de la rénovation	Population du territoire (INSEE)

Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Nombre de demandes d'entreprises du petit tertiaire privé	-
	Nombre de conseils personnalisés pour les entreprises	-
Animation / portage du	Rapport annuel d'activités	Rapport annuel d'activité

A cette liste, s'ajoutera l'indicateur suivant :

Animation/sensibilisation /communication	Nombre de personnes sensibilisées : nombre de contacts indirects (salons, animations, ...)
--	--

6- COMMUNICATION

Présentation de la stratégie de communication envisagée (ou déjà mise en place et son évolution)

Basée sur le modèle actuel, la communication mise en place visera avant tout à faire connaître la plateforme de la rénovation et développer un argumentaire vers les ménages pour les convaincre d'engager des projets de rénovation : des campagnes de communication annuelles seront lancées ainsi que des animations (Nuits de la thermographie ou Apéro Réno par exemple) pourront être proposées dans les communes.

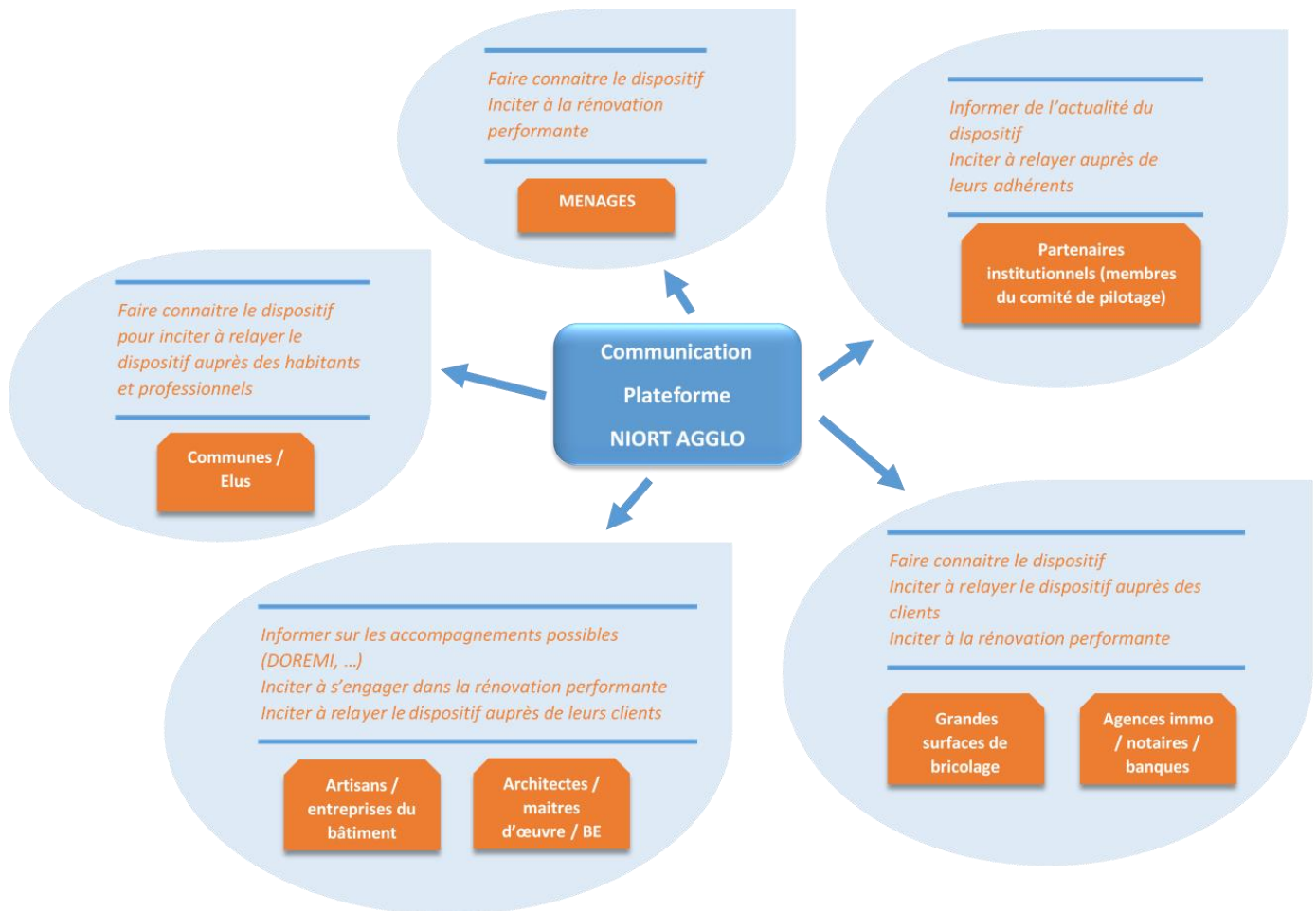
Il s'agira également de diffuser ces informations auprès des communes et des professionnels, partenaires et autres relais d'information (fabricants et négoce de matériaux, agences immobilières, notaires, banques) qui doivent pouvoir renvoyer leur client/contacts vers la plateforme.

Suivant le type de relais, diverses approches pourront être développées : Rendez-vous individuels, réunions d'information, ...

▪ Objectifs de la communication :

- ➔ Faire connaître le dispositif auprès des ménages et des professionnels du bâtiment et de l'immobilier,
- ➔ Les encourager à tendre vers des travaux de rénovation énergétique performante,
- ➔ Communiquer sur le niveau de performance énergétique à atteindre après rénovation (BBC Réno)

■ Cibles et messages :



■ Medias et supports :

- Création de flyers, brochures et affiches

Les canaux de diffusion utilisés seront les suivants :

Ménages :

- Information lors d'évènements locaux (salons, foires, animations, .. ;)
- Campagne de communication annuelle (affichage, presse) en cohérence avec la communication des autres dispositifs de Niort Agglo (PTZ, OPAH, .. ;)
- Relais magazine intercommunal Territoire de vie, site internet, réseaux sociaux

Relais communes :

- Relais dans les bulletins municipaux
- Réunions des DGS et secrétaires de mairies

- Conférence des maires
- Réseau DD des communes

Partenaires institutionnels

- RDV individuels
- Comité de pilotage

Acteurs relais (GSB, Architectes, agences immo, banques, notaires, ...)

- Réunions d'information
- RDV individuels

Artisans / professionnels du bâtiment :

- Information via les organisations professionnelles FFB, CAPEB, CMA
Qui restent des partenaires et relais privilégiés (utilisation de leurs supports de communication)

7- TABLEAU DES OBJECTIFS PREVISIONNELS

ACTES	2021	2022	2023	Total sur 3 ans
Missions obligatoires				
Information de 1er niveau	1200	1500	1600	4300
Conseil personnalisé aux ménages	700	900	900	2500
Accompagnement des ménages travaux de rénovation globale	60	70	70	200
Sensibilisation, communication, animation des ménages	800	1000	1000	2800
Sensibilisation, communication, animation des professionnels	Au moins 50% des acteurs du territoire sur 3 ans			
Missions optionnelles				
Accompagnement des copros travaux de rénovation globale	1	1	1	3
1 ^{ère} information Petit tertiaire	150	150	150	450
Conseil personnalisé Petit tertiaire	30	50	70	150
Sensibilisation, communication, animation du petit tertiaire	Au moins 50% de l'effectif « petit tertiaire privé » sur 3 ans			
Actes relevant du secteur concurrentiel				
Audit énergétique pour les ménages	5	5	5	15
Accompagnement des ménages et suivi des travaux (ménages)	5	5	5	15
Réalisation de prestation de	2	2	2	6

maîtrise d'œuvre (ménages)				
Audit énergétique pour les copropriétés	1	1	1	3
Accompagnement des ménages et suivi des travaux (copropriétés)	1	1	1	3
Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre (copropriétés)	1	1	1	3

Les objectifs de l'année 2021 sont basés sur les données réelles de la plateforme actuelle (moyenne 2018-2019). Les objectifs des années 2022 et 2023 pourront être recalibrés en fonction des résultats et de l'avancée des actions de l'année 2021.

1- CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN PLACE

